

Publié le 15 avril 2022

Benjamin Gallèpe est le nouveau directeur général de la FedEpl

Ainsi en a décidé le conseil d'administration réuni le 14 avril. Responsable du pôle promotion de la FedEpl jusqu'à ce jour, Benjamin Gallèpe prend la succession de Thierry Durnerin, qui a occupé le poste pendant douze ans.



Il se passe beaucoup de choses à la Fédération des élus des Entreprises publiques locales en ce moment. Après un déménagement réussi rue de la Tombe Issoire (Paris 14e) il y a un mois, le conseil d'administration, qui s'est tenu le 14 avril 2022, a désigné **Benjamin Gallèpe au poste de directeur général de la Fédération, en remplacement de Thierry Durnerin**, désireux de se tourner vers de nouveaux horizons personnels. Benjamin Gallèpe ne découvre pas la FedEpl puisqu'il y occupe le poste de responsable du pôle promotion depuis octobre 2015, où il a développé les missions de communication, de relations presse, d'évènementiel et poursuivi le déploiement d'un réseau de partenaires français et européens qui constituent le cœur de l'écosystème de l'économie mixte.

Qu'est-ce qui fait aujourd'hui la plus-value de la FedEpl ? Pourquoi les Epl adhérentes restent-elles fidèles ?

Nous nous appuyons sur un réseau d'élus mobilisés, représentant la diversité politique et poussés vers un objectif commun : **faciliter le travail des Epl, alléger la contrainte législative, rendre cet outil performant face aux défis des transitions** qui se profilent dans les territoires. Nous sommes perçus comme une fédération réactive, proche de nos adhérents à la fois grâce à cette action politique et territoriale, mais aussi par notre capacité à répondre aux préoccupations des directeurs et à les accompagner dans la durée . **Nous organisons 50 évènements environ chaque année en présentiel** avant la crise sanitaire. **Nous sommes désormais, en y ajoutant des rendez-vous à distance, à près de 90 évènements**, tous secteurs confondus.

Quelles sont justement les priorités ?

Nous ne partons pas d'une feuille blanche. **La FedEpl est reconnue pour son efficacité. Mais le modèle évolue vite, les filiales se développent, la pluriactivité devient la norme...** Les élus comprennent de plus en plus que l'outil permet d'avancer plus rapidement, y compris sur les nouveaux champs des relations avec les universités, de l'action sociale et de la santé, comme des foncières de redynamisation commerciale, et demain de l'économie sociale et solidaire. **Dès que les territoires doivent innover, ils peuvent se tourner vers la solution Epl.** Mais nous ne vivons pas en vase clos. D'autres solutions existent et nous devons montrer que la pertinence des Epl n'est pas qu'un vain mot relevant de l'auto-persuasion. **Chaque fois que je parle avec des directeurs ou des présidents d'Epl, je suis stupéfait par l'originalité des projets portés et la capacité d'innovation.** Donc, la FedEpl doit se préparer à cette montée en puissance du modèle, en étant toujours à l'écoute et en accompagnant les Epl de manière toujours plus personnalisée sur leur terrain.

Vous prenez vos fonctions à un moment charnière : vote de la loi 3DS, élection dans quelques jours de la nouvelle ou du nouveau président de la République...

La loi 3DS est capitale pour le devenir des Epl. Nous suivrons de près son application dans la continuité de celle du Livre blanc sur l'économie mixte locale publié en 2019. **D'ici le mois de décembre, nos instances travailleront en outre à l'élaboration d'un document d'orientation préfigurant le prochain plan stratégique à horizon 2030.** La force de la Fédération, c'est de savoir anticiper les évolutions sociétales, les besoins des élus comme des directeurs, et de savoir en estimer l'impact sur l'économie mixte locale.

Par Peggy BANGET-MOSSAZ